

MATURITE SPECIALISEE TRAVAIL SOCIAL

FORMULAIRE POUR LE STAGE SPECIFIQUE ENCADRE

Etudiante/Etudiant

Nom : Prénom :

Institution

Nom :

Adresse :

Tél. :

Email de l'institution (ou direction) :

Action sociale (précisez la nature) :

Prestataires de l'institution (type, âge) :

Types de tâches confiées au stagiaire (précisez-en les caractéristiques du métier de travailleur social) :

Stage encadré

Adresse du lieu de stage :
(si différente de celle-ci dessus)

Période prévue du stage encadré:

Début (au plus tôt à partir du 2 septembre 2024 et au plus tard le 16.09.2024) :

Fin :

Taux d'activité en % : (entre 90% et 75%)

Nombre d'heures hebdomadaires (le temps dédié au TMsp n'est pas comptabilisé dans le maximum 36h hebdomadaires) :

Nombre de semaines de vacances prévues dans la période du stage (le temps de vacances n'est pas inclus dans les 27 semaines) :

Les 27 semaines sont comptées au plus tôt à partir du 2 septembre 2024 et au plus tard à partir du 16 septembre 2024. Le taux d'activité maximal est de 90%. En cas de contrat libellé à 100%, l'institution s'engage à accorder 4 heures hebdomadaires pour le travail scolaire de l'élève. Il est vivement recommandé d'ajouter deux semaines de vacances au milieu du stage. Les vacances et les congés doivent être compensés pour parvenir à un total effectif de 27 semaines.

Salaire du stagiaire :

rémunération indemnité montant (*indication facultative*) :

En acceptant d'accueillir un ou une stagiaire MSTS dans votre institution, vous vous engagez à:

- attribuer la charge de référent de terrain à une personne qualifiée dans le domaine du travail social (Bachelor HETS ou équivalence), travaillant depuis au moins deux ans dans l'institution;
- mettre en place un encadrement qui correspond aux exigences de la MSTS (**suivi quotidien** sur le lieu de stage, participation aux quadripartites, supervision des objectifs spécifiques au stage, etc.). La 1^{re} quadripartite aura lieu le **2 octobre 2024 à 13h-17h** (ECG Henry-Dunant) = **présence obligatoire de la référente ou du référent de terrain à cette séance, ainsi qu'aux trois autres quadripartites qui seront organisées pour chaque stagiaire durant l'année.**
Pour tous les nouveaux référents de terrain, une séance d'information obligatoire aura lieu le **9 septembre 2024 à 17h** en visioconférence ;
- ne pas dépasser un taux d'activité de 90% (soit 36 heures hebdomadaires et 8 heures par jour) en raison d'une demi-journée par semaine accordée pour le travail personnel et les cours de la MSTS. Le calendrier précisant les dates des cours sera transmis aux étudiants fin juin 2024;
- confier des tâches variées et caractéristiques du travail social. Le stage encadré doit permettre au/à la stagiaire de se confronter à des situations concrètes sur le terrain;
- confier à la référente ou au référent de terrain l'encadrement au quotidien du/de la stagiaire sur le lieu de stage et proposer des moments d'échange hebdomadaires entre ceux-ci;
- conclure un contrat de stage qui correspond aux conditions de la MSTS et s'engager à transmettre une copie du contrat à l'ECG;
- avoir pris connaissance des informations liées aux stages encadrés qui figurent dans le document "maturités spécialisées" (document disponible sur les sites internet des ECG);
- signer la convention de stage établie par l'ECG en septembre 2024.

Référent/référente de l'institution qui devra suivre le/la stagiaire sur le terrain :

Nom, prénom:

Tél. du/de la référent.e :

Email du/de la référent.e :

Profession : depuis (année)

Diplôme dans le domaine du social: obtenu en (année)

Employeur/direction responsable de l'institution :

Nom, prénom:

Date :

Signature :

Validation du stage par l'ECG

CE DOCUMENT EST A REMETTRE EN MAINS PROPRES A LA PERSONNE RESPONSABLE DES MSTS DE CHAQUE ECG, SUR RENDEZ-VOUS **DÈS QUE POSSIBLE ET AU PLUS TARD LE 22 AOÛT 2024**

Le stage décrit ci-dessus est conforme aux exigences de la maturité spécialisée travail social. Il est validé par la personne responsable des MSTS, M./Mme

Date : Signature :